

Autorisation de communication et de reproduction Maître d'œuvre

.....
représentée par.....

autorise l'ARVHA (Association pour la Recherche Sur la Ville et l'Habitat)
5, 7 Rue Perrée 75003 PARIS
représentée par Gerard GUYOT Président

concernant le bâtiment situé :

n° et rue :.....

Code postal et ville :.....

dont il est le maître d'œuvre,

à utiliser les documents, textes, graphiques et photographiques, dont la liste est jointe et dont
..... est auteur ou titulaire des droits d'auteur tels qu'ils sont décrits dans le
Code de la propriété intellectuelle.

Cette autorisation porte sur les droits de communication de l'œuvre au public et de reproduction
(article L.122-2 et L.122-3 du Code de la propriété intellectuelle).

Ces droits de communication et de reproduction sont cédés à titre gratuit. Ils sont limités à :

- Les publications écrites et électroniques ainsi que le site WEB du projet « Prix Femmes Architectes 2022 » réalisés par l'ARVHA.
- Les éventuelles expositions visant à présenter les lauréates du Prix Femmes Architectes 2022 à travers la France et l'Europe.

L'ARVHA s'engage expressément à mentionner l'auteur de l'œuvre dans toutes
communications et dans toutes reproductions.

..... conserve la propriété intellectuelle de l'œuvre pour tout
autre usage que ceux mentionnés ci-dessus.

La présente autorisation est donnée pour la durée de validité des droits d'auteur, telle que
mentionnée à l'article L.123-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Fait à Paris, le2022

Pour

M.....

Pour l'ARVHA
Gerard GUYOT
Président



Pièce jointe : Liste des documents objet de la présente autorisation.

Autorisation de communication et de reproduction Maître d'œuvre

Liste des documents

L'autorisation de communication et de reproduction est donnée pour les documents mentionnés ci-dessous :

Bâtiment situé :

n°rue.....

Code postal..... Ville.....

Textes :

- Votre présentation du projet
- Votre présentation de votre parcours et de votre structure professionnelle

Photos :

-
-
-
-

Plans :

-
-
-
-

Fait à Paris, le2022

Pour

M.....

Pour l'ARVHA
Gerard GUYOT
Président

